

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
2519.10.10	--- Forme de pierre brute	D	En fr.	En fr.
2519.10.90	--- Autres	A	6 %	6 %
2519.90	- Autres			
2519.90.10	--- Oxyde de magnésium présentant pas moins de 94 % de pureté	D	En fr.	En fr.
2519.90.90	--- Autres	A	6 %	6 %
25.20	Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs.			
2520.10.00	- Gypse; anhydrite	D	En fr.	En fr.
2520.20	- Plâtres			
2520.20.10	--- Plâtres dentaires	D	En fr.	En fr.
2520.20.90	--- Autres	A	En fr.	En fr.
2521.00.00	Castines; pierres à chaux ou à ciment.	D	En fr.	En fr.
25.22	Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25.			
2522.10.00	- Chaux vive	D	En fr.	En fr.
2522.20.00	- Chaux éteinte	D	En fr.	En fr.
2522.30.00	- Chaux hydraulique	D	En fr.	En fr.
25.23	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers"), même colorés.			
2523.10.00	- Ciments non pulvérisés dits "clinkers"	D	En fr.	En fr.
	- Ciments Portland :			
2523.21.00	-- Ciments blancs, même colorés artificiellement	B	54.25 ¢ /tonne	54.25 ¢ /tonne
2523.29.00	-- Autres	D	En fr.	En fr.
2523.30.00	- Ciments alumineux	D	En fr.	En fr.
2523.90.00	- Autres ciments hydrauliques	D	En fr.	En fr.
2524.00	Amiante (asbeste).			
2524.00.10	--- Brut	D	En fr.	En fr.
2524.00.90	--- Autres	A	5 %	5 %